

ATELIER D'EXPRESSION ARTISTIQUE

PEINTURE / DESSIN / MODELAGE / COLLAGE / GRAPHISME / LOISIRS CRÉATIFS

DU 9 SEPTEMBRE 2019 AU 19 JUIN 2020

CE2 / CM1 / CM2 : LE LUNDI DE 16 H 40 À 17 H 40

GS / CP / CE1 : LE VENDREDI DE 16H40 À 17 H 40

L'objectif de l'atelier

L'atelier d'expression artistique est un moment privilégié pour l'enfant, hors du cadre scolaire, un temps pour lui permettre d'évacuer ses tensions et d'explorer ses émotions. Il a pour objectif de donner aux élèves le plaisir de l'expression personnelle, le goût de l'investigation et de l'exploration. Il leur donnent également le sens de la solidarité induite par la pratique collective. L'atelier conduit les élèves à développer leur imaginaire, à mettre en œuvre leur créativité et leur autonomie à l'aide de différents médiums : peinture, collage, découpage, modelage, ect.., tout en suivant des consignes de base.



Tout le matériel est fourni sauf :

- Un vieux tablier

Les points forts

• Mieux se connaître • Prendre confiance en soi • Oser agir, lâcher-prise • Développer son imaginaire • Exprimer ses émotions

Monsieur, Madame :

Parent(s) de :

en classe de :

S'engage :

Pour toute l'année scolaire, le lundi de 16 h 40 à 17 h 40. (CE2/CM1/CM2)

Pour toute l'année scolaire, le Vendredi de 16 h 40 à 17 h 40. (GS/CP/CE1)

Et verse

la somme totale de 280 € par chèque pour l'année

2 x 140 € soit 280 € pour l'année (2 chèques de 140 € qui seront encaissés le 15 septembre et le 2 janvier.

Important : Je ne peux pas prendre plus de 12 enfants, ceci pour le bon fonctionnement de l'atelier. Les inscriptions s'arrêteront aux 8 premières réponses .S'il y a moins de 6 enfants inscrits l'atelier sera annulé. Votre inscription est un engagement à l'année, selon l'option choisie. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement hors de la ville, de maladie longue durée ou de chômage. Un remboursement au prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs pour les cas précités ci-dessus. Les chèques sont à établir à l'ordre de Dorothee Bruet à renvoyer avec tous les documents remplis au : 6 bis rue Jules Parent, 92500 Rueil Malmaison.

SIGNATURES DES PARENTS :

Photo
Obligatoire



DOROTHÉE BRUET

ATELIERS CRÉATIFS

ATELIERS 2019 - 2020 -
ECOLE SAINT-CHARLES / NOTRE DAME

Fiche de renseignements

à remplir et à joindre avec la fiche d'inscription

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Classe :

	Père (ou tuteur)	Mère
Nom et Prénom		
Adresse		
Code postal/ Ville		
Tél (Port/Fixe)		
Email		

EN CAS D'URGENCE :

N° de téléphone à appeler :

N° de sécurité sociale de la personne responsable :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s), Père, Mère, Tuteur légal, responsable de l'enfant autorisons Dorothee Bruet à faire soigner notre enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable sur toute la durée de l'atelier.

Fait à Le

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé ».